

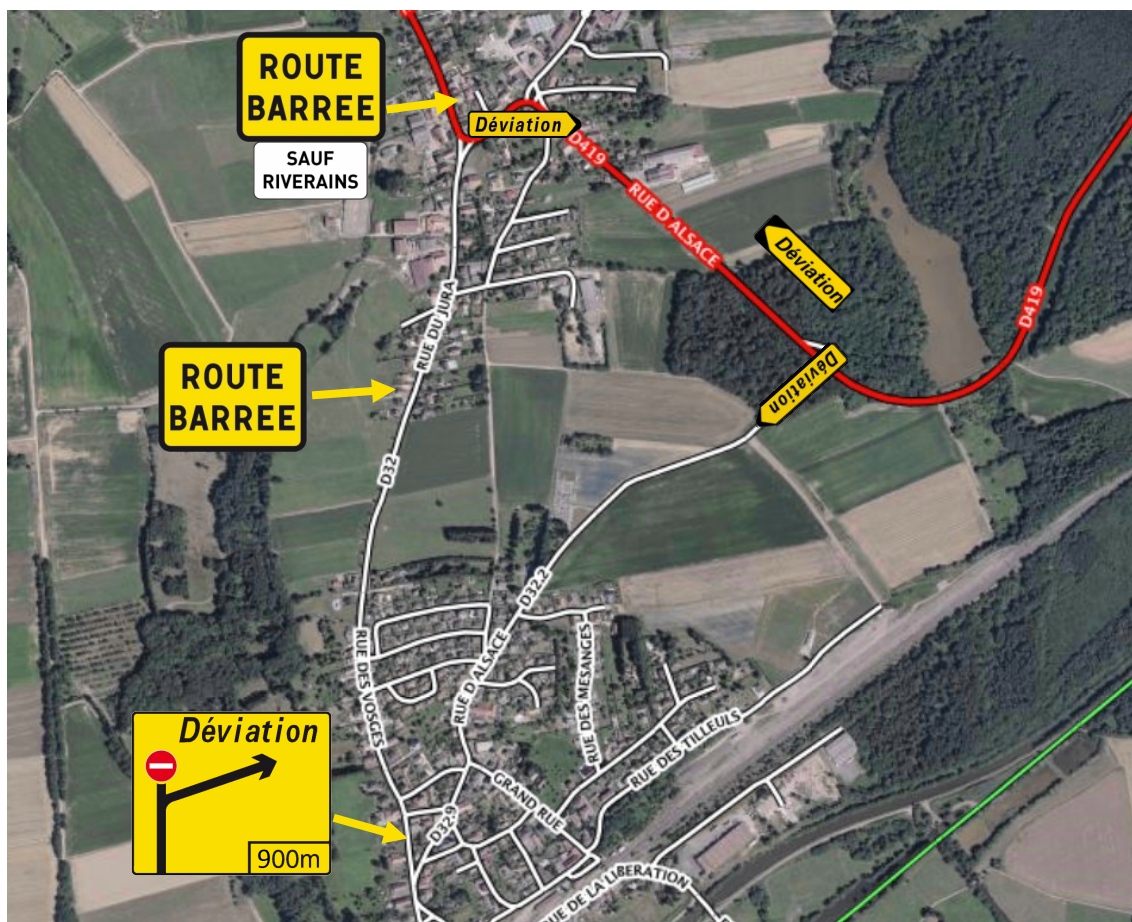


Infos Chavannes

Lettre d'informations communales • Août 2015

RUE DU JURA—UNE DÉVIATION DURANT LES TRAVAUX

La première tranche des travaux d'aménagement rue du Jura (de l'intersection avec le chemin des 4 Vents à la sortie en direction de Montreux-Vieux) doit commencer à partir du 31 août 2015. Afin de limiter la durée de ces travaux et d'en améliorer la qualité, il a été décidé de les réaliser sur route barrée, impliquant donc la mise en place d'une déviation.



→ Pour les véhicules en provenance de Foussemagne : prendre la direction de Dannemarie puis Montreux-Vieux à l'intersection avec la RD32.2.

→ Pour les véhicules en provenance de Montreux-Vieux : prendre la RD32.9 au milieu de Montreux-Vieux en direction de l'église puis à l'intersection avec la RD439, prendre direction Chavannes-sur-l'Étang.

Dans tous les cas, la chaussée sera rendue carrossable en fin de journée pour l'ensemble des riverains de la rue du Jura. Nous invitons les habitants du chemin des 4 Vents, de la rue des Vergers et de la rue du Noyer à favoriser l'accès débouchant à proximité du rond-point de la rue d'Alsace.

HONORARIAT

Suite à sa demande du 26 mai 2015, M. André THEVENOT a été nommé Maire honoraire de Chavannes-sur-l'Étang par

arrêté préfectoral en date du 5 juin 2015. L'honorariat est conféré par le Préfet, sur simple demande, aux anciens maires, maires délégués et adjoints **qui ont exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans au moins**. Il s'agit d'un titre honorifique qui n'entraîne aucun avantage financier.

RÉOUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter en 2015, la loi prévoit qu'il faut en avoir fait la demande avant le 31 décembre 2014. Néanmoins 2015 est une année un peu particulière dans la mesure où les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochain, soit près d'un an après cette limite d'inscription. Par conséquent, afin de tenter de limiter l'abstention, la loi du 13 juillet prévoit **une réouverture exceptionnelle des listes électorales jusqu'au 30 septembre**. Vous avez donc jusqu'à cette date pour vous inscrire et pouvoir voter aux élections régionales de décembre.



➡ COMMENT S'INSCRIRE?

Pour s'inscrire, il suffit donc de se présenter à la mairie avant le 30 septembre 2015 avec les éléments suivants:

- le formulaire d'inscription (Cerfa n° 12669*01),
- une pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans, inscrits d'office, ne sont pas concernés par cette procédure.

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

➡ L'Ad'AP EN QUELQUES MOTS

Le 1^{er} janvier 2015 était la date limite prévue pour rendre accessibles tous les établissements recevant du public (ERP : commerces, salles, administrations, musées, théâtres...). Cependant de nouvelles dispositions datant de septembre 2014 permettent aux retardataires de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité

de leurs locaux au-delà de cette date butoir en déposant **un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**.

L'Ad'AP est obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public qui n'auront pas respecté leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. **Les agendas sont à déposer en Mairie avant le 27 septembre 2015** afin d'être validés par le Préfet. L'Ad'AP correspond à **un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé** (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il permet également de maintenir les locaux ouverts à tous durant la durée de l'agenda.

Enfin, pour les ERP conformes au 31 décembre 2014, il convient de produire une attestation d'accessibilité.

➡ EN SAVOIR PLUS

Le site internet accessibilite.gouv.fr recense de nombreux guides et fiches pratiques permettant de vous assister dans l'élaboration de votre Ad'AP. Il dispose également d'un outil d'autodiagnostic.

Le Bureau Accessibilité & Qualité de la Construction de la DDT du Haut-Rhin est à votre disposition au 03 89 24 85 10 ou par courriel à ddt-accessibilite@haut-rhin.gouv.fr.

OPÉRATION BRIOCHES 2015

Cette année, l'APAEI de Dannemarie organise sa traditionnelle opération « brioches » **du 8 au 14 septembre**. A cet effet, des membres du conseil municipal accompagnés de bénévoles feront du porte à porte afin de vous proposer les brioches 2015. L'APAEI vous remercie dès à présent de l'accueil que vous réserverez aux bénévoles et pour le soutien que vous apporterez à l'association.

L'APAEI du Sundgau, Association des Parents et Amis de l'Enfance Inadaptée, est une association gestionnaire qui a pour but d'offrir aux personnes handicapées qu'elle accueille dans ses établissements, une réponse à leurs besoins (éducation, vie sociale, vie professionnelle) spécifique et adaptée à leur situation.



APPEL AU BENEVOLAT

Toutes les personnes souhaitant contribuer au succès de l'opération brioches 2015 peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie. D'avance, merci à tous.

LE POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire du 1^{er} septembre sera marquée par l'arrivée de 2 nouveaux enseignants : **Mme Silvana PICCI** pour la classe de CE1-CE2 et **M. Bertrand TRAWALTER** pour la classe de CM1-CM2. Ce dernier assurera également la direction de l'établissement.

Les effectifs resteront quant à eux globalement stables avec 104 élèves. 11 enfants feront leur début sur les bancs de la maternelle.

Nous rappelons à toutes et à tous les horaires d'école :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 15h30,
- Les mercredis de 8h15 à 11h15.

L'accueil par l'équipe enseignante commence dans la cour de récréation 10 minutes avant le démarrage des cours.

	Niveaux	Effectifs	Enseignants
1	Petite section	11	Delphine MATHIOT
	Moyenne section	16	
2	Grande section	13	Emmanuelle TRIBLE
	CP	9	
3	CE1	12	Silvana PICCI
	CE2	14	
4	CM1	12	Bertrand TRAWALTER
	CM2	17	

HORAIRES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

➡ COLLÈGE DE DANNEMARIE

	ALLER			RETOUR		
	Semaine	Mercredi		Semaine	Semaine	Mercredi
Chavannes-sur-l'Etang (<i>abri bus</i>)	7.40	8.07	Dannemarie (<i>collège</i>)	15.30	16.40	12.30
Dannemarie (<i>collège</i>)	7.55	8.20	Chavannes-sur-l'Etang (<i>abri bus</i>)	15.57	16.50	12.57

→ **Attention** : le mercredi matin remplace le samedi à partir de septembre au collège de Dannemarie.

	ALLER			RETOUR		
	Semaine	Samedi		Semaine	Mercredi	Samedi
Chavannes-sur-l'Etang (<i>abri bus</i>)	6.55	7.00	Altkirch (<i>parking lycée/collège</i>)	18.00	12.00	12.00
Altkirch (<i>parking lycée/collège</i>)	7.55	7.40	Chavannes-sur-l'Etang (<i>abri bus</i>)	18.50	12.50	12.42

➔ **COLLÈGE DE MONTREUX-CHÂTEAU**

	ALLER		RETOUR			
	Semaine		Semaine		Mercredi	
Chavannes-sur-l'Etang (<i>abri bus</i>)	7.21	Montreux-Château (<i>collège</i>)	16.05	17.05	11.10	12.10
Montreux-Château (<i>collège</i>)	7.32	Chavannes-sur-l'Etang (<i>abri bus</i>)	16.12	17.12	11.18	12.18

CHANGEMENT DES BACS A PUCE

A partir de septembre et durant tout le dernier trimestre 2015, la communauté de communes de la Porte d'Alsace, via son prestataire de service, procédera au remplacement de l'ensemble des bacs à puce utilisés pour la collecte des déchets ménagers ultimes. **Une journée de distribution où chacun pourra venir retirer son nouveau bac (gris foncé avec couvercle orange) sera organisée à Chavannes à une date restant à définir.** La CCPA et la commune ne manqueront pas de vous tenir informés de la tenue de cette dernière.

➔ **NOUVEAU BAC, ANCIEN BAC, QUI FAIT QUOI ET QUAND?**

- ➔ Jusqu'au 31 décembre 2015, vous continuerez d'utiliser **le bac actuel** (vert) pour les ordures ménagères.
- ➔ À partir du 1^{er} janvier 2016, **le nouveau bac** (gris foncé avec couvercle orange) sera utilisé pour les ordures ménagères. Vous conserverez l'**ancien bac** qui deviendra alors **réservé au papier-carton**.

AGENDA

Samedi
29
AOUT

LOTO PAROISSIAL

20h30 - Organisé par le Conseil de Fabrique
Réservation & renseignements:
Jean-Marie Gassmann au 03.89.25.28.01

Samedi
12
SEPTEMBRE

LOTO D'AUTOMNE

20h30 - Organisé par l'A.E.P.
Réservation & renseignements:
Danie Brosolo au 03.89.25.27.30

Mairie de Chavannes-sur-l'Etang

9 rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Etang
☎ 03.89.25.23.99
✉ mairie@chavannes-etang.fr
🌐 www.chavannes-etang.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi—Jeudi : 14h00—17h30
Mardi : 14h00—19h00
Vendredi : 10h00—12h00 et 14h00—19h00